

DECLARATION PREALABLE DE LA CAPA DES CPE DU MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE 2014

Le dialogue social et le paritarisme sont pour nous des principes fondamentaux qui garantissent la transparence et l'équité dans la gestion de nos carrières lors des instances paritaires dans l'académie de Lyon. Mais ces instances sont attaquées à la fois par la politique ministérielle et la politique académique de manière frontale par le biais de cinq sujets : la situation des stagiaires, les remplacements, les postes de AED, les fiches métier et conditions de travail .

1. Les stagiaires

Les postes sur lesquels doivent être affectés les stagiaires sont retirés du mouvement intra, ce qui contribue encore à générer de la frustration pour nombre de collègues désirant participer à ce mouvement. Pour le SNES-SNUEP/ FSU, les stagiaires doivent être affectés en surnombre, en collège et LP, afin d'être préparés au mieux à leur probable future affectation. A la rentrée prochaine, les stagiaires issus du concours exceptionnel auront l'obligation d'assumer un temps plein, soit 35h00 toutes tâches comprises, alors qu'il n'auront pas bénéficié d'une réelle formation.

Nous réclamons pour tous les stagiaires une affectation en surnuméraire et à mi temps (17h30 toutes tâches comprises).

Ainsi, ils pourront prendre concrètement et sereinement la mesure d'un métier complexe et être pleinement opérationnels à la rentrée suivante.

2. Les moyens de remplacements

Ils sont nettement insuffisants. Les titulaires sur Zone de Remplacement sont quasiment inexistantes dans l'académie de Lyon, ce qui traduit une volonté de casse du service public d'éducation. Les CPE ne pourront pas être remplacés cette année, faisant peser sur les vies scolaires des risques importants de déstabilisation. Faire appel à des personnels non qualifiés, non formés et précaires, ne peut pas être la solution, sauf à vouloir dévaloriser la fonction et le métier de CPE. Nous rappelons ici que seule la création de postes en nombre suffisant, à savoir 1 CPE pour 250 élèves permettrait de juguler à la fois les sorties du corps et les besoins réels du terrain.

3. Les postes de AED

Le ministre a supprimé 2000 postes de AED à la rentrée 2013. Malgré nos demandes répétées depuis deux ans, nous ne sommes toujours pas destinataires des moyens de surveillance dans l'académie. En effet, sur le site académique, il n'est plus possible d'avoir accès aux éléments réactualisés de dotation par établissements. Par ailleurs, la multiplicité des types de contrats au sein des vies scolaires rend leur organisation compliquée.

4. Réflexions sur le métier

Le dialogue social préconisé par le gouvernement n'a toujours pas donné lieu à la publication des fiches métiers CPE. Or, elles sont indispensables pour l'organisation de la formation et de la préparation au métier. Les sujets des concours de recrutement 2014 n'étaient pas en adéquation avec la formation dispensée dans les ESPE.

L'évaluation faite par les IPR ne s'appuie toujours pas sur le référentiel de compétence professionnelles et les fiches métiers.

Il est grand temps que tout cela devienne une réalité pour une meilleure lisibilité du métier

.../..

5. Conditions de travail

Cette année encore, nombre de collègues (18 demandes sur 114 soit 16%) sont dans l'obligation de partir de leur poste du fait de conflits avec les chefs d'établissements . Une des principales source de ces conflits réside dans le non respect des conditions de travail et notamment les 35h00.

Pour certains chefs d'établissements de l'académie, ces 35h00 toutes tâches comprises ne sont toujours pas une réalité. Les CPE concernés se trouvent dans une situation de mal être et de défiance vis-à-vis de l'administration car ils considèrent ne pas être suffisamment entendus et protégés par leur employeur.

Les commissaires paritaires SNES – SNUEP / FSU

W.BESSUEILLE – JP. BOUQUIER – E. FRISO – J.P. MURA
M. NICOLAS – F. REYNAUD – MB. TRUTT – A. ZAMI